

À l'ouverture de la séance du 21 novembre 2022, 24 membres sont présents ou représentés (39 membres en exercice, 16 membres présents et 8 membres représentés).

1. Enseignements d'Ouvertures Optionnels

1.1 Modification de l'E2O « Marketing de soi »

La modification de l'E2O « Marketing de soi » est approuvée. L'E2O est renommée « Créer son CV vidéo : écrire un script, monter, animer ».

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

1.2 Création de l'E2O « Journalisme : Interviews et portraits d'entreprises »

La création de l'E2O « Journalisme : Interviews et portraits d'entreprises » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2. Création de l'attestation universitaire « Toxicologie niveau 1 »

La création de l'attestation universitaire « Toxicologie niveau 1 » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3. Création de l'attestation universitaire « Toxicologie niveau 2 »

La création de l'attestation universitaire « Toxicologie niveau 2 » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4. Création de l'attestation universitaire « Patients simulés et standardisés »

La création de l'attestation universitaire « Patients simulés et standardisés » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5. Conventions

5.1 Convention Santé – Lycée Mongazon – DTS IMRT

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.2 Convention Santé – Lycée Notre Dame – DTS IMRT

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.3 Convention UA – Anjou Inter-Langues – Convention cadre

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.4 Convention UA – Anjou Inter-Langues – Convention spécifique

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.5 Convention IUT – Lycée Raphaël Elizé

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.6 Convention ESTHUA – CNDC

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

5.7 Convention ESTHUA – ASTA

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers
Signé le 24 novembre 2022